



Perte de salaire suite au refus de mi-temps thérapeutique

Par **polo2804**, le **04/03/2015** à **17:33**

Bonjour a tous,

Je me tourne vers vous car je ne sais plus trop quoi faire !!

Voilà, ma femme est en arrêt maladie depuis plusieurs mois, a la fin de cet arrêt son medecin traitant lui a fait reprendre le travail en mi-temps thérapeutique du 01/01/2015 au 01/05/2015. Par le suite elle a été convoquer par le medecin conseil de la securité sociale qui a mis fin a ce mi-temps thérapeutique au 01/02/2015 et donc a ses indemnités journalières alors qu'elle a travail tout le mois de fevrier a mi temps. Donc nous subissons actuellemnt une perte de salaire car la SECU ne verse plus les indemnités.

Quels sont les différents recours dans cette situation et avons nous la possibilité de reclamer cette perte de salaire?

Merci d'avance pour vos Réponses

Sébastien

Par **moisse**, le **04/03/2015** à **17:45**

Bonsoir,

La notification de la CPAM porte les voies et délais de recours, d'abord devant la CRA.

Par **polo2804**, le **04/03/2015** à **17:49**

Bonsoir Moisse,

Je m'excuse mais je ne comprend pas les termes administratifs dont vous me parler.

Par **moisse**, le **05/03/2015** à **09:39**

Bonjour,

Vous pouvez contester la décision du médecin conseil, devant la Commission de Recours Amiable de votre caisse.

Vous écrivez donc à la CPAM, à l'attention de la CRA, en demandant le report de la décision à fin février, mars...

Un petit certificat de votre médecin traitant peut parfaire votre réclamation.